

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 14 – Mercredi 13 avril 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications : le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement : 70 francs par an. Vente au numéro : Fr. 1.80. Editeur : Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions : Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne : 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente ; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications** : « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. E-mail : journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la séance du Parlement du mercredi 27 avril 2011, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. **Communications**
2. **Promesse solennelle d'une suppléante**
3. **Questions orales**
4. **Election d'un membre de la commission de la justice**
5. **Election d'un membre de la commission de l'économie**
6. **Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la formation**
7. **Election du président de la commission de la justice**
8. **Election du président de la commission de l'économie**
9. **Election d'un membre de la commission du fonds de péréquation**
10. **Motion interne N° 103**
Amélioration de l'organisation de la commission des affaires extérieures et de la réunification (CAE).
Paul Froidevaux (PDC)

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2011

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes :

les mercredis 5 janvier, 27 avril, 8 juin, 20 juillet, 3 août, 17 août et 28 décembre

Delémont, décembre 2010.

Le chancelier d'Etat : Sigismond Jacquod.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

11. Question écrite N° 2411

Entretien du parc informatique MITIC. Géraldine Beuchat (PCSI)

Département de l'Economie et de la Coopération

12. Question écrite N° 2410

Exportation de bétail. Vincent Wermeille (PCSI)

Département des Finances, de la Justice et de la Police

13. Motion N° 984

Pour plus d'indépendance dans l'élection des magistrats de l'autorité judiciaire : passer par un Conseil de la Magistrature. Christophe Schaffter (CS-POP)

14. Motion N° 988

Surveillance par bracelet électronique. Frédéric Lovis (PCSI)

15. Question écrite N° 2413

Plus de sécurité à nos frontières ! Yves Gigon (PDC)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

16. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (deuxième lecture)

17. Modification de la loi sur l'assurance du bétail (deuxième lecture)

18. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Service de la consommation et des affaires vétérinaires et dénomination du Service de la santé publique) (deuxième lecture)

19. Motion N° 985

Une main tendue mais payante : quelle contradiction ! Sabine Lachat et consorts (PDC)

Département de l'Environnement et de l'Equipement

20. Arrêté octroyant un crédit d'engagement pour l'aménagement d'un tronçon routier comprenant un giratoire, à l'entrée est du village de Fahy

21. Motion N° 986

La politique énergétique jurassienne. Giuseppe Natale (CS-POP)

22. Motion N° 987

Les projets de construction et de rénovation et leur coût. Giuseppe Natale (CS-POP)

23. Interpellation N° 779

La Poste et le Parc naturel régional du Doubs. Vincent Wermeille (PCSI)

24. Question écrite N° 2412

Eoliennes et Parc naturel régional du Doubs (PNRD). Jean-Michel Steiger (VERTS)

25. Question écrite N° 2414

Vent de colère sur la montagne! Gabriel Schenk (PLR)

Delémont, le 8 avril 2011.

Au nom du Parlement
Le président: André Burri
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Ordonnance**fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières pour l'année 2012 du 30 mars 2011**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 49a de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie¹,

— vu l'article 91 de la Constitution cantonale²,

arrête:

Article premier ¹La part cantonale pour les habitants du Canton à la rémunération des prestations hospitalières est fixée à 55% pour l'année 2012.

²Cette part est versée directement à l'établissement hospitalier.

Article 2 La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 30 mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 832.10
²RSJU 101

République et Canton du Jura

Arrêté**portant modification de l'arrêté du 7 décembre 2010 fixant les montants maximums reconnus pour le financement des soins**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura
arrête:

I.

L'arrêté du 7 décembre 2010 fixant les montants maximums reconnus pour le financement des soins¹ est modifié comme il suit:

Article 2a (nouveau)

Article 2a

¹En cas de décès du résidant dans un établissement médico-social ou dans une unité de vie de psychogériatrie avant l'évaluation des soins requis, le financement des soins intervient sur la base du montant reconnu pour la catégorie G de l'institution concernée.

²En cas de séjour de courte durée dans un établissement non reconnu spécifiquement pour de l'accueil temporaire, le financement des soins intervient de manière identique à celui d'un long séjour, si l'évaluation des soins requis a pu être effectuée. Le financement intervient sur la base du montant reconnu pour la catégorie G de l'institution s'il n'est pas possible de réaliser l'évaluation des soins requis.

³En cas de séjour de courte durée dans un établissement reconnu spécifiquement pour de l'accueil temporaire, l'Etat prend en charge la participation aux soins incombant au patient, sur la base de l'évaluation des soins requis. Lorsque cette évaluation n'a pu être effectuée, le financement intervient sur la base du montant reconnu pour la catégorie G de l'institution.

II.

La présente modification prend effet le 1^{er} janvier 2011.

Delémont, le 30 mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹JO 2010 922

République et Canton du Jura

Arrêté**portant approbation de la création du Comité intercommunal «Delémont et sa couronne»**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu les articles 5, alinéa 5, 7 et 8 du décret du 20 octobre 2004 sur la fusion de communes¹,

arrête:

Article premier

La création du Comité intercommunal «Delémont et sa couronne» décidée par les communes de Bourrignon, Châtillon, Courrendlin, Courtételle, Delémont, Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Rebeuvelier, Rossemaison et Vellerat est approuvée.

Article 2

Le statut du Comité intercommunal est celui d'une commission spéciale au sens de l'article 97 de la loi sur les communes².

Article 3

Dans la mesure où la réflexion du Comité intercommunal porte sur la fusion de communes, l'Etat lui met à disposition une assistance technique et administrative.

Article 4

Les frais de fonctionnement du Comité intercommunal sont financés à parts égales par l'Etat et les communes intéressées, sur la base d'un budget approuvé au préalable par le Service des communes.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 30 mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 190.31
²RSJU 190.11

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

République et Canton du Jura

Arrêté fixant les dates des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2012-2013 à 2017-2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

— vu les articles 46 et 47 de la loi scolaire du 20 décembre 1990¹,

arrête:

Article premier

¹Le présent arrêté fixe, de manière obligatoire, le début de l'année scolaire, la fin de l'année scolaire ainsi que les dates des périodes de vacances et des congés des élèves.

²Il s'applique à l'ensemble des écoles publiques relevant du Département de la Formation, de la Culture et des Sports.

Article 2

Pour l'année scolaire 2012-2013, le calendrier scolaire est fixé comme il suit:

Début de l'année	: lundi 20 août 2012
Vacances d'automne	: du lundi 8 octobre 2012 au vendredi 19 octobre 2012
Toussaint	: jeudi 1 ^{er} novembre 2012 (congé)
Vacances de Noël	: du lundi 24 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013
Semaine de relâche hivernale	: du lundi 11 février 2013 au vendredi 15 février 2013
Vacances de Pâques	: du vendredi 29 mars 2013 au vendredi 12 avril 2013
Fête du travail	: mercredi 1 ^{er} mai 2013 (congé)
Ascension	: jeudi 9 mai 2013 (congé les 9 et 10 mai 2013)
Pentecôte	: dimanche 19 mai 2013 (congé le lundi 20 mai 2013)
Fête-Dieu	: jeudi 30 mai 2013 (congé)
23 juin	: dimanche 23 juin 2013
Fin de l'année	: vendredi 5 juillet 2013
Vacances d'été	: du lundi 8 juillet 2013 au vendredi 16 août 2013

Article 3

Pour l'année scolaire 2013-2014, le calendrier scolaire est fixé comme il suit:

Début de l'année	: lundi 19 août 2013
Vacances d'automne	: du lundi 7 octobre 2013 au vendredi 18 octobre 2013
Toussaint	: vendredi 1 ^{er} novembre 2013 (congé)
Vacances de Noël	: du lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014
Semaine de relâche hivernale	: du lundi 10 février 2014 au vendredi 14 février 2014
Vacances de Pâques	: du lundi 7 avril 2014 au lundi 21 avril 2014
Fête du travail	: jeudi 1 ^{er} mai 2014 (congé)
Ascension	: jeudi 29 mai 2014 (congé les 29 et 30 mai 2014)
Pentecôte	: dimanche 8 juin 2014 (congé le lundi 9 juin 2014)
Fête-Dieu	: jeudi 19 juin 2014 (congé)
23-Juin	: lundi 23 juin 2014 (congé)
Fin de l'année	: vendredi 4 juillet 2014
Vacances d'été	: du lundi 7 juillet 2014 au vendredi 15 août 2014

Article 4

Pour l'année scolaire 2014-2015, le calendrier scolaire est fixé comme il suit:

Début de l'année	: lundi 18 août 2014
Vacances d'automne	: du lundi 6 octobre 2014 au vendredi 17 octobre 2014
Toussaint	: samedi 1 ^{er} novembre 2014
Vacances de Noël	: du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015
Semaine de relâche hivernale	: du lundi 9 février 2015 au vendredi 13 février 2015
Vacances de Pâques	: du vendredi 3 avril 2015 au vendredi 17 avril 2015
Fête du travail	: vendredi 1 ^{er} mai 2015 (congé)
Ascension	: jeudi 14 mai 2015 (congé les 14 et 15 mai 2015)
Pentecôte	: dimanche 24 mai 2015 (congé le lundi 25 mai 2015)
Fête-Dieu	: jeudi 4 juin 2015 (congé)
23-Juin	: mardi 23 juin 2015 (congé)
Fin de l'année	: vendredi 3 juillet 2015
Vacances d'été	: du lundi 6 juillet 2015 au vendredi 14 août 2015

Article 5

Pour l'année scolaire 2015-2016, le calendrier scolaire est fixé comme il suit:

Début de l'année	: lundi 17 août 2015
Vacances d'automne	: du lundi 5 octobre 2015 au vendredi 16 octobre 2015
Toussaint	: dimanche 1 ^{er} novembre 2015
Vacances de Noël	: du lundi 23 décembre 2015 au vendredi 8 janvier 2016
Semaine de relâche hivernale	: du lundi 15 février 2016 au vendredi 19 février 2016
Vacances de Pâques	: du vendredi 25 mars 2016 au vendredi 8 avril 2016
Fête du travail	: dimanche 1 ^{er} mai 2016
Ascension	: jeudi 5 mai 2016 (congé les 5 et 6 mai 2016)
Pentecôte	: dimanche 15 mai 2016 (congé le lundi 16 mai 2016)
Fête-Dieu	: jeudi 26 mai 2016 (congé)
23-Juin:	: jeudi 23 juin 2016 (congé)
Fin de l'année	: vendredi 1 ^{er} juillet 2016
Vacances d'été	: du lundi 4 juillet 2016 au vendredi 12 août 2016

Article 6

Pour l'année scolaire 2016-2017, le calendrier scolaire est fixé comme il suit:

Début de l'année	: mardi 16 août 2016
Vacances d'automne	: du lundi 3 octobre 2016 au vendredi 14 octobre 2016
Toussaint	: mardi 1 ^{er} novembre 2016 (congé)
Vacances de Noël	: du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017
Semaine de relâche hivernale	: du lundi 13 février 2017 au vendredi 17 février 2017
Vacances de Pâques	: du lundi 3 avril 2017 au lundi 17 avril 2017
Fête du travail	: lundi 1 ^{er} mai 2017
Ascension	: jeudi 25 mai 2017 (congé les 25 et 26 mai 2017)
Pentecôte	: dimanche 4 juin 2017 (congé le lundi 5 juin 2017)
Fête-Dieu	: jeudi 15 juin 2017 (congé)
23-Juin	: vendredi 23 juin 2017 (congé)
Fin de l'année	: vendredi 30 juin 2017
Vacances d'été	: du lundi 3 juillet 2017 au vendredi 18 août 2017 (7 semaines de vacances)

Article 7

Pour l'année scolaire 2017-2018, le calendrier scolaire est fixé comme il suit:

Début de l'année	: lundi 21 août 2017
Vacances d'automne	: du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 20 octobre 2017
Toussaint	: mercredi 1 ^{er} novembre 2017 (congé)
Vacances de Noël	: du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018
Semaine de relâche hivernale	: du lundi 12 février 2018 au vendredi 16 février 2018
Vacances de Pâques	: du vendredi 30 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018
Fête du travail	: mardi 1 ^{er} mai 2018 (congé)
Ascension	: jeudi 10 mai 2018 (congé les 10 et 11 mai 2018)
Pentecôte	: dimanche 20 mai 2018 (congé le lundi 21 mai 2018)
Fête-Dieu	: jeudi 31 mai 2018 (congé)
23-Juin	: samedi 23 juin 2018
Fin de l'année	: vendredi 6 juillet 2018
Vacances d'été	: du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 17 août 2018

Article 8

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il édicte en particulier des directives contribuant à assurer le respect des temps d'enseignement dus aux élèves, conformément aux dispositions des articles 46 de la loi scolaire et 92 de l'ordonnance scolaire.

Article 9

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 30 mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Jean-Paul Lachat, député, Saint-Ursanne,

- M. Maurice Jobin, député suppléant, Alle, est élu député du district de Porrentruy;
- M^{me} Josiane Sudan, Damvant, est élue députée suppléante du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 27 avril 2011.

Delémont, le 5 avril 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 30 mars 2011

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

a) Commission des musées

- M. Jacques Ayer, pour le Musée jurassien des sciences naturelles, Porrentruy;
- M. Jean-Louis Berberat, pour le Musée rural jurassien, Les Genevez;
- M. Thierry Egli, pour le Musée jurassien des arts, Moutier;
- M. Michel Hauser, pour l'Office de la culture, Porrentruy;
- M. Vital Schaffter, pour le Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy;
- M^{me} Anne Seydoux-Christe, pour le Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont.

La présidence de la commission est confiée à M. Michel Hauser, chef de l'Office de la culture.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office de la culture.

b) Commission consultative en matière d'allocations familiales

- M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont;
- M. Vincent Gigandet, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'Union patronale interprofessionnelle du Jura, Porrentruy;
- M^{me} Marie-Claire Grimm, éducatrice au Service Educatif Itinérant, Delémont;
- M. Jean-Michel Luethy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds;
- M. Jean-Michel Mischler, directeur de la Fondation Medhop, Porrentruy;
- M^{me} Fabienne Turberg Lobsiger, secrétaire à Syna Jura, Delémont.

La présidence de la commission est assumée d'office par le gérant de la Caisse cantonale d'allocations familiales, Saignelégier.

c) Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura

- M. Pierre Chételat, Delémont;
- M. Etienne Gigon, Goumois;
- M^{me} Marlène Knani-Kottelat, Saignelégier;
- M^{me} Monique Nicoulin, Courtételle;
- M. Patrice Raval, Porrentruy;
- M. Philippe Rebetez, Delémont.

La présidence de la commission est assumée par M. Etienne Gigon.

d) Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'extérieur de la République et Canton du Jura

- M^{me} Tania Chytil Gripon, journaliste, Genève;
- M^{me} Anne Comte, comédienne, Paris;
- M. Fabien Crelier, professeur, Fribourg;
- M^{me} Arlette Emch, membre de direction, La Neuveville;
- M. Mathieu Fleury, secrétaire général, Fribourg;
- M. Philippe Frésard, avocat et notaire, Villars-sur-Glâne;
- M. Rolf Gobet, directeur, Genève;
- M. André Hermann, chimiste, Bâle;
- M. Jean Kellerhals, professeur retraité, Genève;
- M^{me} Marie Lusa, graphiste, Zurich;
- M. Jean Nicolet, directeur, Genève;
- M. Philippe Milliet, administrateur, Pully;
- M. Gabriel Prêtre, directeur, Pully;
- M. René Prêtre, médecin-chef, Zurich;
- M. Jean-Pierre Wicht, consultant, Lausanne.

Le secrétariat du Conseil est assumé par M. Nicolas Guenin, collaborateur scientifique à la Chancellerie d'Etat.

e) Commission de la division commerciale du Centre jurassien d'enseignement et de formation

- M. Jean-Baptiste Beuret, domaine bancaire;
- M^{me} Carole Christen, Bureau des personnes morales de la République et Canton du Jura;
- M. Joël Etique, domaine fiduciaire;
- M^{me} Marlyse Fuhrer, Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
- M. Daniel Hubleur, domaine informatique;
- M. Guy Jubin, domaine industriel;
- M. Laurent Lab, Union des commerçants de la ville de Delémont;
- M. Jean-Michel Mischler, Société suisse des employés de commerce;
- M^{me} Laurence Riat, domaine pharmaceutique;
- M. Patrice Wolff, domaine des assurances;
- M. Maxime Zuber, Haute Ecole Arc et Université de Neuchâtel.

La présidence de la commission de la division commerciale du CEJEF est assurée par M. Patrice Wolff.

f) Commission de la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation

- M^{me} Danièle Fleury Vermot, Hôpital du Jura;
- M^{me} Véronique Grange, Haute Ecole Spécialisée de Fribourg;
- M^{me} Michèle Merçay, Association jurassienne des institutions pour personnes âgées;
- M. Jean-Noël Maillard, Caritas;

- M. Daniel Lambelet, Institut fédéral pour la formation pédagogique;
- M^{me} Christiane Lardon, Crèche Croqu'Lune, Vicques;
- M^{me} Laurence Robatto, Haute Ecole Arc;
- M. Christian Vaquin, Représentant du Jura bernois;
- M. Jean-Daniel Vautravers, Centre romand de formation sociale;
- M^{me} Nicole Ventura, Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile;
- M. Jean Marc Voisard, Office cantonal de la culture;
- M. Claude-Alain Vuille, Ecole supérieure santé-social, Neuchâtel.

La présidence de la commission de la division santé-social-arts du CEJEF est assurée M^{me} Danièle Fleury Vermot.

g) **Commission de la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation**

- M. Francis Arnoux, domaine industriel;
- M. Jean-Marc Bouduban, domaine industriel;
- M. Pascal Docourt, Espace Formation Emploi Jura;
- M. Guido Frosio, Haute Ecole Arc, Saint-Imier;
- M. Jean-Frédéric Gerber, Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
- M. Raphaël Humard, domaine industriel;
- M. Arnaud Maître, domaine industriel;
- M^{me} Joëlle Pittet, domaine horloger;
- M. Charles-André Schaublin, Centre d'enseignement Professionnel des Industrie de la Métallurgie;
- M. Christophe Vallat, Union suisse des professionnels de l'automobile, section Jura et Jura bernois.

La présidence de la commission de la division technique du CEJEF est assurée par M. Francis Arnoux.

h) **Commission de la division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation**

- M. Jean-Pierre Faivre, Haute Ecole pédagogique BEJUNE;
- M^{me} Angela Fleury, Bureau de l'égalité entre hommes et femmes;
- M^{me} Vanessa Germano, domaine bancaire;
- M. Jean-Marie Helbling, Ecole polytechnique fédérale, Lausanne;
- M. Max Knus, Ecole polytechnique fédérale, Zürich;
- M^{me} Pauline Luthy, Hôpital du Jura;
- M. Markus Meuwly, Université de Bâle;
- M. Jean-Paul Nussbaumer, Collège Saint-Charles, Porrentruy;
- M^{me} Nicole Seiler, Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale;
- M. Philippe Terrier, Université de Neuchâtel;
- M. André Wyss, Université de Lausanne.

La présidence de la commission de la division lycéenne du CEJEF est assurée par M. Jean-Marie Helbling.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 30 mars 2011

Par arrêté, le Gouvernement a modifié comme suit la composition du groupe de projet chargé de mener une étude, de proposer une planification des besoins et de trouver des solutions à la pénurie prévisible de personnel de soins dans la République et Canton du Jura:

- M. Gabriel Nusbaumer, Pleigne, est nommé membre du groupe de projet en tant que représentant de l'ORTRA jurassienne santé-social.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 30 mars 2011

Par arrêté, le Gouvernement a approuvé la Convention relative aux traitements et réadaptation des personnes dépendantes du 23 décembre 2010 passée entre le Centre Clos-Henri (Fondation Dépendances) et santé-suisse.

L'annexe du 23 décembre 2010 à la convention susmentionnée, relative aux traitements et réadaptation de personnes dépendantes, est également approuvée. Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 30 mars 2011

Nomination des représentants de l'Etat pour la période administrative 2011-2015

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de la Fondation Charles-Ferdinand Ramuz:

- M. Arnaud Buchs, Renens.

Cet arrêté entre en vigueur immédiatement

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Département de la Justice

Composition et compétence à raison du lieu des commissions de conciliation en matière de bail (2011)

Commission de conciliation en matière de bail de Delémont et environs

Composition:

Président	: M. Christian Minger, Delémont
Vice-présidente	: M ^{me} Lisiane Bréchet, Delémont
Secrétaire	: M ^{me} Corinne Flückiger, Delémont
Secrétaire suppléante	: M ^{me} Antonia Tamasi, Delémont

Assesseur « locataires » : M. Gabriel Miserez, Vicques
 Assesseur « bailleurs » : M. Patrice Wannier, Delémont
 Assesseur suppléant
 « locataires » : M. Michel Nussbaumer, Courroux
 Assesseur suppléant
 « bailleurs » : M^{me} Donatella Facci, Delémont

Communes rattachées: toutes les communes du district de Delémont.

Adresse: Hôtel-de-Ville, 2800 Delémont.

***Commission de conciliation en matière de bail
 du district de Porrentruy***

Composition:

Coprésident : M. Jean Kistler, Fontenais
 Coprésident : M. Jean-François Kohler,
 Courgenay
 Secrétaire : M^{me} Jacqueline Galvenetto, Alle
 Assesseurs M^{me} Floriane Chavanne,
 Porrentruy
 « locataires » : M^{me} Lisa Raval, Porrentruy
 : M^{me} Jocelyne Voisard, Fontenais
 Assesseurs M. Jean-Frédéric Gerber,
 Porrentruy
 « bailleurs » : M. Jean-Claude Lapaire,
 Clos du Doubs
 : (Saint-Ursanne)

Communes rattachées: toutes les communes du district de Porrentruy.

Adresse: rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy.

***Commission de conciliation en matière de bail
 du district des Franches-Montagnes***

Composition:

Président : M. Jean-Marc Baume,
 Le Noirmont
 Vice-président : M. Paul Christe, Montfaucon
 Secrétaire-caissière : M^{me} Huguette Boillat,
 Les Breuleux
 Assesseur M. Charles Egli, Saignelégier
 « locataires » : M^{me} Monique Walker,
 Saignelégier
 : 1 poste vacant
 Assesseur M. Hubert Bouille, Les Bois
 « bailleurs » : M. Paul Christe, Montfaucon
 : M. Daniel Theurillat, Les Breuleux

Communes rattachées: toutes les communes du district des Franches-Montagnes.

Adresse: M. Jean-Marc Baume, président CCBL, rue de l'Aurore 8, 2340 Le Noirmont.

Delémont, le 5 avril 2011.

Le ministre du Département de la Justice:
 Charles Juillard.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bassecourt

Convocation du Conseil général

mardi 3 mai 2011, à 19 h 30, à l'Espace Setag, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 8 février 2011.
3. Information et discussion secteur Gare.
4. Communications.
5. Questions orales.
6. Crédit de Fr. 350 000.– pour la rénovation des toilettes et mise en conformité du bâtiment principal de l'école primaire pour l'accès aux personnes handicapées. (Message N° 321 du Conseil communal au Conseil général du 4 avril 2011)
7. Réponse à la question écrite N° 60 «Ramassage des déchets et informations à la population».
8. Nomination d'un membre de la commission «Communauté Ecole secondaire de la Haute-Sorne».
9. Information et discussion Microrégion.

Bassecourt, le 4 avril 2011.

Bureau du Conseil général.

La présidente: M^{me} Christiane Bourgnon.

Les Bois

Convocation du Conseil général

lundi 2 mai 2011, à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2010.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Motions et postulats: accorder au Conseil communal un délai complémentaire pour la réalisation de la motion de M. Y. Chappatte relative à la révision du règlement d'organisation.
6. a) Discuter, éventuellement accepter un crédit de Fr. 209 000.– destiné à l'acquisition d'une partie du feuillet N° 137, d'une superficie de 3346 m² environ, propriété de MM. Jeanbourquin Fabien et Ronald, ainsi que son financement;
b) donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte relatif à la propriété foncière concernant cette acquisition;
c) donner au Conseil communal la compétence de contracter l'emprunt nécessaire à cette acquisition.
7. Election d'un membre à la commission «Structure d'accueil» en remplacement de M. Marcel Humair, démissionnaire.

Au nom du Conseil général.

Le président: Gilles Cattin.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Bonfol

Changement d'affectation dans le cadre d'une demande en vue de l'octroi d'un permis pour une pension

(Article 11g de la loi sur les auberges du 18 mars 1998 – RSJU 935.11)

Requérante: M^{me} Alexa Cuenot, Sur la Place 95, 2944 Bonfol.

Propriétaire: Commune ecclésiastique, 2944 Bonfol.

Requête: ouverture d'une table d'hôtes pour un maximum de 10 personnes, dans l'appartement de l'ancienne cure sis Sur la Place 95 à Bonfol.

Les éventuelles oppositions, écrites et motivées, seront adressées durant le dépôt public, soit jusqu'au 13 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat communal.

Bonfol, le 8 avril 2011.

Conseil communal.

Bourrignon

Assemblée bourgeoise

mercredi 4 mai 2011, à 20 h 15, à la salle communale de l'ancienne école.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2010 et voter les dépassements budgétaires.
3. Admissions de nouveaux bourgeois.
4. Divers.

Conseil bourgeois.

Les Breuleux

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 avril 2011, les plans et prescriptions suivants:

- extension du plan spécial «Au Fol» (occupation du sol et équipements);
- prescriptions relatives à l'extension du plan spécial.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 8 avril 2011.

Conseil communal.

Cœuve

Dépôt de plan

Requérante: Commune de Cœuve.

Projet: Aménagement d'un trottoir franchissable sur la route d'Alle à Cœuve.

Dimensions: Largeur 1 m 20, longueur approximative 330 m.

La présente publication se fonde sur les articles 33 et 38 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978.

Dépôt public des plans jusqu'au 14 mai 2011 au Secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Cœuve, le 13 avril 2011

Conseil communal.

Delémont**Modification de l'aménagement local
Plan de lotissement
«Aménagement du Cras des Fourches»
Création d'un secteur B5 – Parcelle N° 2607**

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 13 avril au 13 mai 2011 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil de ville:

- la modification de l'aménagement local – Plan de lotissement «Aménagement du Cras des Fourches»: création d'un secteur B5 – Parcelle N° 2607 et les prescriptions qui l'accompagnent.

Le plan peut être consulté au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, route de Bâle 1, où les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, doivent être adressées, sous pli recommandé, jusqu'au 13 mai 2011 inclusivement.

Elles porteront la mention: Plan de lotissement «Aménagement du Cras des Fourches» – secteur B5.

Delémont, le 11 avril 2011.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Vicques**Entrée en vigueur
de la modification apportée au règlement
sur les élections communales**

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Vicques le 7 février 2011, a été approuvée par le Service des communes le 1^{er} avril 2011.

Réuni en séance du 11 avril 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mai 2011.

La modification, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques**

Courchapoix**Assemblée ordinaire des comptes
de la commune ecclésiastique catholique-romaine**
dimanche 5 juin 2011, à 10 h 30, à la cure.

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation des comptes 2010.
4. Approbation des comptes 2010.
5. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Courtedoux**Assemblée des comptes de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 4 mai 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2010.
3. Nomination d'un nouveau membre du Conseil de paroisse.
4. Divers

Conseil de la commune ecclésiastique.

Lajoux**Assemblée ordinaire de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 3 mai 2011, à 20 heures, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Présentation des comptes 2010.
4. Divers.

Lajoux, le 11 avril 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vermes-Envelier-Elay**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine**

samedi 30 avril 2011, à 20 heures, à la salle de la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et accepter les comptes 2010.
3. Divers.

Vermes, le 8 avril 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant: Patrick Vallat, route de Miécourt 4, 2942 Alle.

Projet: Agrandissement de l'atelier de carrosserie, bâtiment route de Miécourt 4, sur la parcelle N° 6244 (surface 1041 m²), sise à la route de Miécourt, zone d'activités A.

Dimensions: Longueur 20 m, largeur 4 m, hauteur 6 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton + métal; façades: tôle à nervures verticales grises; couverture: avant-toit existant.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RC (alignement aux cours d'eau).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

La Baroche

Requérant: Thierry Kloetzli, rue du Cornat 19, 2946 Miécourt; auteur du projet: Inter Espace S. A., Martin Kaempf, 2740 Moutier.

Projet: Déconstruction du hangar existant en contiguïté de la façade nord du rural N° 19A et construction d'un nouvel hangar pour machines et fourrage en contiguïté de la façade nord du rural N°19A, sur la parcelle N° 90 (surface 17 259 m²), sise au lieu-dit « Le Cornat », localité de Miécourt, zone agricole et périmètre de protection des vergers.

Dimensions principales: Longueur 30 m 30, largeur 20 m, hauteur 5 m, hauteur totale 7 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: bardage vertical en bois de couleur brune; couverture: éternit plaques ondulées de couleur rouge (korallit).

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal à Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 6 avril 2011.

Secrétariat communal.

Bonfol

Requérant: Jean Gogniat, Pré du Moulin 267, 2944 Bonfol.

Projet: Transformation d'un hangar en atelier de réparation pour machines agricoles, local à huile et place de lavage, sur les parcelles N°s 115 et 3052 (surfaces 30 113 et 243 m²), sises au lieu-dit « Prés du Moulin », zone Centre CA.

Dimensions atelier: Longueur 12 m, largeur 11 m 80, hauteur 3 m, hauteur totale 6 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, structure métallique; façades: panneaux sandwich de teinte grise; couverture: éternit existant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 8 avril 2011.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérante: M^{me} Maryline Berger, Haut du Village 32, 2889 Ocourt.

Projet: Transformation et rénovation de l'habitation du bâtiment N° 31 + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 378 (surface 1582 m²), sise au lieu-dit « Les Esserts Rosselat », localité d'Ocourt, zone Centre CAb.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: pierre naturelle existante, isolation intérieure; façades: crépissage de teinte orange pâle; couverture: tuiles TC existantes de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérants: Mauricette et Yan Schnider, 2952 Cornol.

Projet: Construction d'une pergola, façade sud, sur la parcelle N° 1734, sise à la route des Rangiers 47, zone CAb.

Dimensions principales: Longueur 7 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 50 à 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en profil aluminium, teinte blanche; couverture: toit en verre sécurit (VSG) avec store pare-soleil.

Dérogation requise: Article 43 (alignement par rapport au cours d'eau) et article 63.2 (couverture en tuiles).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 7 avril 2011.

Secrétariat communal.

Courfaivre

Requérante: Pecat – Association des propriétaires, M. Jean-Louis Joliat, rue de la Poste 10, 2853 Courfaivre; auteur du projet: Architecture.aj, rue de la Faverge 5, 2853 Courfaivre.

Projet: Déconstruction du bardage en tôles, pose d'une isolation périphérique, nouveaux stores au bâtiment N° 10, sur la parcelle N° 2342 (surface 1147 m²), sise à la rue de la Poste, zone Centre CA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teintes blanc cassé et gris; couverture: existante.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courfaivre, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

Courfaivre

Requérante: Fondation Rencontres, route de Soulce 36, 2853 Courfaivre; auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame S.à.r.l., 2800 Delémont.

Projet: Aménagement d'un local fumeurs et d'un sas d'entrée en contigu au bâtiment N° 36 et d'un couvert pour 2 bus au nord-est de la parcelle, sur la parcelle N° 3179 (surface 10004 m²), sise à la route de Soulce, zone d'utilité publique, UP, plan spécial «Centre Rencontre».

Dimensions local fumeurs: Longueur 5 m 03, largeur 3 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 6 m 45; dimensions sas d'entrée: longueur 5 m 74, largeur 2 m 56, hauteur 2 m 61, hauteur totale 2 m 61; dimensions du couvert bus: longueur 6 m 20, largeur 6 m 40, hauteur 3 m 19, hauteur totale 3 m 32.

Genre de construction: Local fumeur: murs extérieurs: ossature bois; façades: bardage en bois de teinte brun gris; couverture: toiture plate; sas d'entrée: murs extérieurs: structure métal; façades: verre; couverture: toiture plate; couvert: murs extérieurs: béton, bois; façades: bois et ouvert; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courfaivre, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérants: Corinne et Michel Sautebin, rue Général-Comman 15, 2950 Courgenay; auteur du projet: Entreprise Jean-Pierre Prudat, Derrière-Metthiez 22, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'une maison familiale avec remise/garage/entrée en annexe contiguë + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 148 (surface 1148 m²), sise au lieu-dit «Derrière-le-Chêne», zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 16 m 50, largeur 12 m, hauteur 4 m 50, hauteur totale 7 m 30; dimensions de l'annexe: longueur 12 m, largeur 6 m 50, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: Habitation: murs extérieurs: briques Thermocellit; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles TC de couleur grise; annexe: murs extérieurs: briques; façades: briques silico de teinte grise; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

Courrendlin

Requérants: Catherine et Christophe Cuttat, route de Courroux 14, 2830 Courrendlin.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 14, comprenant un agrandissement en façades ouest et nord, isolation périphérique, sur la parcelle N° 1199 (surface 981 m²), sise à la route de Courroux, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Existantes; agrandissement ouest: longueur 2 m 12, largeur 5 m 03; agrandissement nord: longueur 2 m 66, largeur 3 m 33.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques Ytong + isolation périphérique; façades: crépissage de teinte beige à brun rouille; couverture: tuiles TC de couleur rouge brun.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courrendlin, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérante: A.P. Immo S.A., Case postale 2334, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/local technique/cave en annexe contiguë, sur la parcelle N° 2370 (surface 681 m²), sise au lieu-dit « Dos la Croix », zone d'habitation MAd, plan spécial « Dos la Croix/Sainte-Fontaine ».

Dimensions principales: Longueur 12 m 48, largeur 7 m 57, hauteur 6 m 20, hauteur totale 6 m 80; dimensions annexe: longueur 9 m, largeur 5 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur anthracite.

Dérogação requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 8 avril 2011.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: Hasbro S.A., route de Courroux 6, 2800 Delémont; auteur du projet: Burri + Tschumi + Benoit, rue du Stand 41, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un immeuble administratif, aménagement d'un parking extérieur pour 28 voitures, construction d'un couvert à vélos et d'une cabane pour le rangement, sur la parcelle N° 378 (surface 1642 m²), sise à la rue Emile-Boéchat, zone HAa.

Dimensions: Longueur 31 m 65, largeur 12 m 54, hauteur 9 m 55, hauteur totale 9 m 55.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois et béton; façades: panneau sandwich, couleur gris anthracite; couverture: étanchéité; chauffage par pompe à chaleur.

Plan spécial 45.2 Gare-Sud B.

Dérogação requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation

des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 11 avril 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérante: A.M.P. Immo S.A., rue des Bouvreuils 4, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec un garage et terrasse, sur la parcelle N° 3425 (surface 800 m²), sise à la rue de la Prévôté, zone HAb, zone d'habitation A, secteur HAb (3 niveaux).

Dimensions principales: Longueur 13 m 75, largeur 12 m 75, hauteur 6 m 53, hauteur totale 6 m 60; dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 4 m 20, hauteur 3 m 83, hauteur totale 4 m 11.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC; façades: crépi, couleur blanc cassé; couverture: tuiles; chauffage au gaz.

Dérogação requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 8 avril 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Develier

Requérants: Sophie et Fabrice Latscha, rue de l'Eglise 4, 2802 Develier; auteur du projet: MC Habitat S.à.r.l., entreprise de maçonnerie, route Principale 36, 2856 Boécourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et couvert à voiture en annexes contiguës + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1878 (surface 1080 m²), sise au lieu-dit « La Sacie », zone d'habitation HA, plan spécial « La Sacie ».

Dimensions principales: Longueur 17 m 93, largeur 13 m 04, hauteur 3 m 10, hauteur totale 5 m 30; dimensions du couvert: longueur 7 m, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles de couleur rouge nuagé.

Dérogação requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Develier, le 8 avril 2011.

Secrétariat communal.

Glovelier

Requérante: BIWI S.A., route de la Transjurane 22, 2855 Glovelier; auteur du projet: Etienne Chavanne S.A., chemin des Grandes-Vies 19, 2900 Porrentruy.

Projet: Rénovation de la partie administrative existante et des façades au rez-de-chaussée supérieur et aménagement d'un nouvel étage administratif au bâtiment N° 22 + déconstruction d'un couvert en façade est, sur la parcelle N° 1606 (surface 24 616 m²), sise à la route de la Transjurane, zone AA.

Dimensions principales: Longueur 55 m 77, largeur 8 m 66, hauteur 9 m 70, hauteur totale 9 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: bacs métal isolés; façades: tôles de teinte gris anthracite, verre teinté; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Glovelier, le 11 mai 2011.

Secrétariat communal.

Mettembert

Requérante: Commune de Mettembert, route du Haut-Plateau 1A, 2806 Mettembert.

Projet: Changement d'affectation et transformation du stand de tir N° 1B en dortoir avec sanitaires, rénovation et ouverture d'une porte-fenêtre en façade sud du bâtiment N° 1^E (cantine) et rénovation de la place de grill, sur les parcelles N°s 139 et DDP 137 (surface 255 641 m²), sises au lieu-dit « Haut de la Côte », zone agricole.

Dimensions principales: Existantes; dimensions couvert du grill: longueur 3 m 25, largeur 3 m 15, hauteur 2 m 50, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: Sans changements.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont

pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Mettembert, le 5 avril 2011.

Secrétariat communal.

Muriaux

Requérant: Raymond Frésard, 2338 Muriaux; auteur du projet: dB, Dubail Begert architectes EPF, 2350 Saignelégier.

Projet: Transformation et agrandissement du bâtiment N° 35 avec l'aménagement d'un appartement dans la partie écurie-grange, d'une annexe côté ouest, déconstruction d'une annexe côté est, sur la parcelle N° 79 (surface 2353 m²), sise au lieu-dit « Muriaux », zone village, périmètre du site bâti traditionnel ISOS B.

Dimensions principales: Sans changements.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie pierre, ossature bois; façades: crépissage de teinte blanche, bardage bois de teinte brune; couverture: tuiles de couleur brune existante.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Muriaux, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérante: Société UBS AG, Bahnhofstrasse 45, 8098 Zurich; auteur du projet: Société Itten + Brechbühl S.A., avenue d'Ouchy 4, 1006 Lausanne.

Projet: Transformation des aménagements intérieurs de la partie utilisée par la Banque UBS S.A.; rénovation partielle de la façade et de l'entrée de la Banque. Ces travaux seront réalisés dans le bâtiment N° 11, sur la parcelle N° 593 (surface 3257 m²), sise à la rue du Jura, zone HA4. Conformément à la demande en permis de construire du 15 mars 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales du bâtiment existantes, sans modification.

Genre de construction: Murs extérieurs: métal et verre; façades: revêtement métal et verre, teinte brune; toiture plate; couverture: béton, métal, teinte brune; chauffage existant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 7 avril 2011.

Service des travaux publics de la ville.

Vicques

Requérants: Cindy et Loïc Jobin, chemin des Tilleuls 2, 2842 Rossemaison; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, architectes, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/bûcher et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 3359 (surface 706 m²), sise à l'impasse des Charmes, zone d'habitation HAf, plan spécial «Pesse sur la Fenatte».

Dimensions principales: Longueur 10 m 73, largeur 8 m 83, hauteur 5 m, hauteur totale 7 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 11 avril 2011.

Secrétariat communal.

Mises au concours**JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

A la suite du départ du titulaire, le Gouvernement met au concours le poste de

**chef-fe
de la Trésorerie générale**

Mission: Mettre en œuvre la politique de gestion financière de l'Etat. Elaborer les plans financiers (définir les risques et les opportunités), les budgets et les éventuels programmes d'économies. Organiser la comptabilité et publier les comptes annuels. Gérer les liquidités et les emprunts. Rédiger la législation relative aux finances publiques et prendre position sur les projets de la compétence du Gouvernement et du Parlement. Développer des concepts et des outils de gestion. Fournir des conseils financiers; soutenir la formation en finances publiques et représenter l'Etat.

Exigences: Formation d'économiste, si possible avec formation complémentaire en finances, expérience réussie de plusieurs années comme responsable financier, bonnes connaissances des finances publiques, maîtrise des outils informatiques usuels, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais (parlé et écrit), aisance rédactionnelle et relationnelle, qualités avérées en planification, organisation et dans la gestion de projet, sens de la négociation et de la communication et résistance au stress.

Entrée en fonction: A convenir, dès que possible.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Charles Juillard, chef du Département, téléphone 032 420 55 03, ou de M. Daniel Rüegg, actuel chef de la Trésorerie générale, téléphone 032 420 55 12.

Afin d'optimiser le traitement de votre offre de services, veuillez utiliser le formulaire de CV téléchargeable sur notre site www.jura.ch/emplois. Vous pouvez également l'obtenir au Service des ressources humaines, téléphone 032 420 58 80. Tout autre document sera renvoyé à l'expéditeur avec le formulaire ad hoc à remplir.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe de la Trésorerie générale», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 29 avril 2011.

www.jura.ch/emplois

République et Canton du Jura

Le titulaire ayant fait valoir son droit à la retraite, le Parlement est appelé à élire un-e

juge permanent-e au Tribunal cantonal

pour une entrée en fonction le 1^{er} octobre 2011.

Le Parlement procédera à cette élection lors de sa séance du 22 juin 2011.

Sont éligibles à cette fonction les personnes ayant l'exercice des droits civils et des droits politiques en matière cantonale, âgées de moins de 65 ans, titulaires du brevet d'avocat-e délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la République et Canton du Jura.

Tout renseignement au sujet de cette élection peut être obtenu auprès du Secrétariat du Parlement, téléphone 032 420 72 22.

Delémont, le 8 avril 2011.

Le secrétaire du Parlement: Jean-Baptiste Maître.

**Services sociaux régionaux
de la République et Canton du Jura**

Le Service social régional d'Ajoie et du Clos-du-Doubs met au concours le poste suivant:

tuteur-trice à 60%

Mission: assumer la responsabilité de mandats tutélares dans le cadre de la protection de l'adulte, être apte à travailler avec une population présentant des difficultés diverses, développer un travail interdisciplinaire.

Exigences: diplôme HES en travail social ou formation équivalente, si possible expérience professionnelle dans le domaine du travail social, être à l'aise avec les travaux administratifs, collaborer étroitement avec les secteurs administratif et tutélaire, être dynamique et faire preuve d'esprit d'initiative, s'organiser et travailler de manière indépendante. Véhicule indispensable.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2011.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Erard, directeur du Service, téléphone 032 420 78 00.

Les candidatures doivent être adressées au Service social régional d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, à l'attention

de M. François Erard, rue P.-Péquignat 22, 2900 Porrentruy, avec mention « Postulation », accompagnées des documents usuels jusqu'au 5 mai 2011.

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE
Service de l'administration
et des finances
Rue du Banné 23 – 2900 Porrentruy
saf@hep-bejune.ch



La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE cherche un-e

formateur-trice

pour la formation des étudiant-e-s aux degrés préscolaire et primaire **dans le domaine des Sciences de l'Éducation**.

- Un poste partiel à durée déterminée de 15 à 20% sur le site de Bienne.

Les différentes fonctions d'un-e formateur-trice comprennent les mandats suivants:

- formation initiale des étudiant-e-s du degré préscolaire et primaire;

- encadrement de la pratique professionnelle des étudiant-e-s;
- encadrement des recherches conduites par les étudiant-e-s.

Les exigences liées à ce poste sont:

- un titre universitaire de niveau master ou titre jugé équivalent;
- un brevet d'enseignement;
- une expérience pédagogique;
- une capacité à travailler en projet dans le cadre d'une équipe pédagogique.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2011.

Lieu de travail: Bienne.

Procédure

Votre lettre de candidature parviendra, jusqu'au 30 avril 2011, à M. Pascal Reichen, directeur de l'administration et des finances, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation formation préscolaire et primaire ».

Un complément d'information peut être obtenu auprès de M. Fred-Henri Schnegg, doyen de la formation préscolaire et primaire, au N° de téléphone 032 886 99 19; fred-henri.schnegg@hep-bejune.ch.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF
DIVISION
SANTÉ-SOCIAL-ARTS

La Division santé-social-arts du CEJEF met au concours les postes suivants:

**Enseignant-e de français et de théâtre
(50%)**

**Enseignant-e d'allemand
(50%)**

**Enseignant-e d'histoire et de géographie
(50%)**

Exigences pour ces trois postes: diplôme d'enseignement pour le degré 1 et les écoles de maturité délivré par la HEP-BEJUNE (peut être acquis en cours d'emploi) ou titre jugé équivalent.

Un intérêt prononcé pour l'interdisciplinarité représenterait un atout supplémentaire. Selon le profil des candidat-e-s, les disciplines pourraient être combinées différemment.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2011 (début des cours le 22 août 2011)

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur de la RCJU

Délai de postulation (avec documents usuels): 20 avril 2011

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division santé-social-arts, M. Cédric Béguin, directeur de la division,
Faubourg des Capucins 2, 2800 Delémont, tél. 032 420 79 10, courriel: cedric.beguini@jura.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

Avis divers

Communauté scolaire de la Courtine

Assemblée des délégués

mardi 10 mai 2011, à 20 h 15, à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010.
2. Désignation de deux scrutateurs.
3. Nomination d'un-e vice-président-e.
3. Comptes 2010.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Informations sur la marche de l'école.
6. Divers.

Bellelay, le 7 avril 2011.

Le président de la commission scolaire:
André Christen.

Service des eaux du Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement sur l'eau potable du Service des eaux du Val Terbi

Le règlement susmentionné, adopté par les assemblées communales des communes membres du Syndicat, a été approuvé par le Service des communes le 16 mars 2011.

Réuni en séance le 6 avril 2011, le Comité du Syndicat a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mai 2011.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres du Syndicat.

Comité du Service des eaux du Val Terbi.

Service des eaux du Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement d'organisation du Service des eaux du Val Terbi

Le règlement susmentionné, adopté par les assemblées communales des communes membres du Syndicat, a été approuvé par le Gouvernement le 22 février 2011.

Réuni en séance le 6 avril 2011, le Comité du Syndicat a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mai 2011.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres du Syndicat.

Comité du Service des eaux du Val Terbi.
